



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-MARCELLINE-DE-KILDARE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tenue au lieu des séances, ce **15 septembre 2025** à 20 heures.

Sont présents à cette séance :

Siège #1 - Marilyne Perreault  
Siège #2 - Gilles Arbour  
Siège #3 - Mélanie Laberge  
Siège #4 - Yanick Langlais  
Siège #5 - Serge Forest  
Siège #6 - Pierre Desrochers

Est aussi présente Madame Stéphanie Lafond, directrice générale adjointe et greffière-trésorière par intérim agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Formant quorum sous la présidence de madame la mairesse, Émilie Boisvert.

## 1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, madame la mairesse déclare la séance ouverte.

**255-2025-09**

## 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

La mairesse fait la lecture de l'ordre du jour.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
  - 3.1 - Séance ordinaire du 18 août 2025
- 4 - TRÉSORERIES
  - 4.1 - Autorisation de paiement
  - 4.2 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques
  - 4.3 - Autorisation des fournisseurs à payer le 16 septembre 2025
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES
  - 6.1 - Démission de Madame Catherine Haulard
  - 6.2 - Embauche d'une brigadière scolaire
  - 6.3 - Embauche d'un journalier au département des travaux publics
  - 6.4 - Embauche d'une coordonnatrice aux communications
- 7 - RAPPORT DES COMITÉS
- 8 - URBANISME
  - 8.1 - Dépôt rapport mensuel permis et certificats
- 9 - LOISIRS
  - 9.1 - Souper des bénévoles

**10 - COMMUNICATION**

**10.1 - Aucun point**

**11 - CULTURE**

**11.1 - Résolution pour divers contrats Festival des Artisans**

**12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**12.1 - Adoption du Programme de soutien pour les initiatives visant la protection de l'environnement**

**13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**13.1 - Aucun point**

**14 - TRAVAUX PUBLICS**

**14.1 - Aucun point**

**15 - PROJETS SPÉCIAUX**

**15.1 - Déplacement des fosses septiques rue de l'Avenir - Frais de dynamitage**

**15.2 - Travaux d'émondage et d'abattage d'arbres à effectuer le long du réseau routier municipal et au terrain de la Plage Municipale**

**16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS**

**16.1 - Aucun point**

**17 - RÈGLEMENT**

**17.1 - Aucun point**

**18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES**

**18.1 - Octroi de contrat - Déneigement et épandage de sel et de sable 52e rue du Lac-des-Français**

**18.2 - Octroi de contrat - Déneigement et épandage de sel et de sable rues Caméléon, de Cassiopée et de Céphée**

**18.3 - Octroi de contrat - Déneigement et épandage de sel et de sable Chemin du Boisé, Chemin du Domaine et Chemin du Bord-du-Lac-Léon à partir de la 2e rue du Lac-Léon**

**18.4 - Octroi de contrat - Déneigement du Chemin du Bord-du-Lac-Léon Est section privée pour l'hiver 2025-2026**

**18.5 - Octroi de contrat - Déneigement de la 2e rue du Lac-Léon - section privée pour l'hiver 2025-2026**

**18.6 - Octroi de contrat - déneigement de la 1re rue du Lac Léon - section privée pour l'hiver 2025-2026**

**18.7 - Appui à une demande de subvention - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés**

**18.8 - Demande d'aide financière - Centraide Lanaudière**

**18.9 - Demande d'aide financière - Les Répits de Gaby**

**18.10 - Maisons Canada - FQM - Appel aux municipalités et MRC à adopter une résolution**

**18.11 - Demande d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités et des contrôleurs routiers au Québec**

**18.12 - Résolution d'appui demandée - Demande d'un BAPE générique sur la filière éolienne**

**18.13 - Association des Propriétaires du Lac Morin - Politique de Reconnaissance et de soutien des organismes communautaires**

**19 - VARIA**

**20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

**Suivant la proposition de : Marilyne Perreault**

**Dûment appuyée par : Gilles Arbour**

**Il est résolu :**

**D'ADOPTER** l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité

### **3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

**256-2025-09**

#### **3.1 - Séance ordinaire du 18 août 2025**

**CONSIDÉRANT QU'UNE** copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 18 août dernier a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

**Suivant la proposition de : Yanick Langlais**

**Dûment appuyée par : Gilles Arbour**

**Il est résolu :**

**D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 18 août dernier, tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adopté à l'unanimité

### **4 - TRÉSORERIES**

**257-2025-09**

#### **4.1 - Autorisation de paiement**

**CONSIDÉRANT QUE** certains paiements doivent être effectués avec l'accord du Conseil;

**Suivant la proposition de : Serge Forest**

**Dûment appuyée par : Mélanie Laberge**

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** les paiements suivants :

C.S.S des Samares	C4-000587	174 052.41
C.S.S des Samares	C4-000523	17 299.85
C.S.S des Samares	C4-000671	10 160.63
C.S.S des Samares	C4-000626	24 285.10

**D'APPLIQUER** les dépenses avec le règlement Construction d'une nouvelle rue municipale numéro 438-2023.

Adoptée à l'unanimité

**258-2025-09**

#### **4.2 - Approbation des salaires déboursés, comptes à payer et paiements automatiques**

**ATTENDU QUE** le département des Finances a présenté les listes à approuver;

**D'APPROUVER** la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires émis, représenté par les chèques numéros : C25000235 à C25000267, Fichier électronique (prélèvement direct) : L2500081 à L2500089 et P25000282 à P25001240 , salaires D2500038 à D2500042 couvrant la période du 1<sup>er</sup> au 31 août 2025.

Salaires : 52 671,81 \$

Déboursés : 338 721,67 \$

Totalisant un montant de 391 393,48 \$;

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**  
**Dûment appuyée par : Yanick Langlais**  
**Il est résolu :**

**QUE** la liste des chèques émis, déboursés directs et des salaires émis totalisant un montant de 391 393,48 \$, fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

**259-2025-09**

#### **4.3 - Autorisation des fournisseurs à payer le 16 septembre 2025**

**CONSIDÉRANT QUE** la directrice générale et greffière-trésorière par intérim a déposé aux membres du Conseil une liste des comptes à payer et des déboursés à émettre au montant de 165 296,48 \$ pour le 16 septembre 2025;

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**  
**Dûment appuyée par : Pierre Desrochers**  
**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** la liste déposée et en autoriser les paiements auprès des fournisseurs, en date du 16 septembre totalisant un montant de 165 296,48 \$;

**QUE** la liste des comptes à payer fasse partie intégrante de la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

### **5 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

La mairesse invite les citoyens et citoyennes à la période de questions et répond aux questions reçues d'une durée de 10 minutes selon le règlement 131-92.

## **6 - DIRECTION ET RESSOURCES HUMAINES**

**260-2025-09**

#### **6.1 - Démission de Madame Catherine Haulard**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare a reçu une lettre de démission de Madame Catherine Haulard en date du 21 août 2025;

**Suivant la proposition de : Yanick Langlais**  
**Dûment appuyée par : Mélanie Laberge**  
**Il est résolu :**

**DE** prendre acte de l'acte de démission de Madame Catherine Haulard reçue par courriel le 21 août 2025 et effectif à cette date

Adoptée à l'unanimité

**261-2025-09**

#### **6.2 - Embauche d'une brigadière scolaire**

Les conseillers Marilyne Perreault et Yanick Langlais se retirent de la séance du conseil à compter de 20 h 08. Le quorum est maintenu.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit offrir un service de brigadier scolaire pour les élèves de l'École de Sainte-Marcelline ;

**CONSIDÉRANT QUE** Mme Réjeanne Grégoire occupe le poste de

brigadière depuis septembre 2022 et que la Municipalité est satisfaite des services rendus;

**Suivant la proposition de : Mélanie Laberge**  
**Dûment appuyée par : Gilles Arbour**  
**Il est résolu :**

**D'APPROUVER** le renouvellement aux mêmes conditions que l'année dernière.

Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote

Les conseillers Marilyne Perreault et Yanick Langlais réintègrent la séance du conseil à compter de 20 h 09.

**262-2025-09**

#### **6.3 - Embauche d'un journalier au département des travaux publics**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite engager un journalier au département des travaux publics;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité administration a rencontré M. Denis Jalbert;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Denis Jalbert a les compétences et les connaissances pour effectuer ses fonctions;

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**  
**Dûment appuyée par : Serge Forest**  
**Il est résolu :**

**D'ENTÉRINER** l'embauche de M. Denis Jalbert au poste de journalier au département des travaux publics en vigueur depuis 3 septembre 2025;

**D'AUTORISER** Émilie Boisvert, mairesse et la direction générale par intérim a signer la lettre d'embauche de M. Denis Jalbert aux conditions prévues au budget.

Adoptée à l'unanimité

**263-2025-09**

#### **6.4 - Embauche d'une coordonnatrice aux communications**

**CONSIDÉRANT QUE** le poste de coordonnatrice à la municipalité est vacant;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite combler ce poste à raison d'un minimum de 35 heures par semaine;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Comité Ressources humaines de la municipalité ont rencontré des candidats potentiels pour combler le poste;

**CONSIDÉRANT QUE** le Comité Ressources humaines recommande la candidature de Mme Noémie Champagne;

**Suivant la proposition de : Marilyne Perreault**  
**Dûment appuyée par : Yanick Langlais**  
**Il est résolu :**

**QUE** Mme Noémie Champagne soit nommée au poste de Coordonnatrice aux communications de la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare;

**QUE** Mme Émilie Boisvert, mairesse et la directrice générale par intérim soient autorisées pour et au nom de la Municipalité à signer la lettre de confirmation d'emploi;

**QUE** Mme Noémie Champagne a débuté son mandat le lundi 8 septembre 2025.

Adoptée à l'unanimité

## 7 - RAPPORT DES COMITÉS

### 8 - URBANISME

#### 8.1 - Dépôt rapport mensuel permis et certificats

Dépôt du rapport mensuel d'émission des permis et des certificats du mois d'août 2025. D'un total de 13 permis pour une valeur de 94 783,00 \$.

### 9 - LOISIRS

264-2025-09

#### 9.1 - Souper des bénévoles

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare organise le souper des bénévoles le 22 novembre 2025 à la cabane à sucre Alcide Parent ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette activité est prévue au budget annuel ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'événement s'adresse aux bénévoles de la municipalité ;

**Suivant la proposition de : Serge Forest**

**Dûment appuyée par : Yanick Langlais**

**Il est résolu:**

**D'APPROUVER** les dépenses suivantes :

Entreprises	Services	Montant
Cabane à sucre Alcide Parent	Cocktails, repas 3 services, vin à volonté et la salle	45,25\$ + TX / personne
Que la fête commence !	5 tables casino avec croupier	2000\$ + TX

**D'AUTORISER** la direction générale à signer les contrats et d'autoriser les paiements selon les ententes ;

**D'APPLIQUER** les dépenses au GL 02-110-00-447-00.

Adoptée à l'unanimité

### 10 - COMMUNICATION

#### 10.1 - Aucun point

### 11 - CULTURE

265-2025-09

#### 11.1 - Résolution pour divers contrats Festival des Artisans

**ATTENDU QUE** le Festival des artisans de Sainte-Marcelline-de-Kildare se tiendra les 20 et 21 septembre 2025 ;

**ATTENDU QUE** les dépenses liées à l'événement sont prévues au budget 2025 ;

**Suivant la proposition de : Marilyne Perreault**

**Dûment appuyée par : Gilles Arbour**

**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** les contrats et les dépenses suivants :

<b>Fournisseur / Description</b>	<b>Montant</b>	<b>Poste budgétaire</b>
Contrat de service de ménage CNET	1 260,00 \$, plus les taxes applicables	02-702-91-522-00
VFRévolution (location voiturettes)	1 200,00 \$, plus les taxes applicables	02-702-91-516-05
CFNJ FM (publicité)	1 435,00\$, plus les taxes applicables	02-702-91-516-05
Audio TSL (sonorisation)	5 810,00\$, plus les taxes applicables	02-702-91-447-00
Audio TSL (électricité)	12 051,00\$ plus les taxes applicables	02-702-91-681-00

**D'AUTORISER** les paiements selon les contrats;

**D'AUTORISER** la direction générale à signer les contrats.

Adoptée à l'unanimité

## **12 - HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**266-2025-09**

### **12.1 - Adoption du Programme de soutien pour les initiatives visant la protection de l'environnement**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité souhaite encourager les initiatives environnementales menées par les associations de lacs ou organismes sans but lucratif (reconnu selon la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires) présentes sur son territoire ;

**CONSIDÉRANT QUE** peu de demandes de subventions ont été reçues au cours des dernières années, notamment en raison d'un manque d'information ou de balises claires quant au processus de demande ;

**CONSIDÉRANT QU'**une rencontre s'est tenue en mai dernier avec les associations de lacs, lors de laquelle il a été suggéré de produire un guide précisant les critères d'admissibilité, ainsi qu'un formulaire de demande de subvention ;

**CONSIDÉRANT QUE** le comité environnement a élaboré ces deux documents dans le but de soutenir les associations de lacs et organismes sans but lucratifs, et de structurer le processus de dépôt des projets ;

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers  
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault**

**Il est résolu :**

**QUE** le conseil municipal adopte officiellement le Guide explicatif, ainsi que le formulaire de demande pour le Programme de soutien pour les initiatives visant la protection de l'environnement destinés aux associations de lacs et organismes sans but lucratifs ;

**QUE** ces documents soient transmis aux associations de lacs et organismes sans but lucratifs, et rendus accessibles sur le site web de la Municipalité ;

**QUE** le comité environnement puisse en assurer le suivi et l'application dans le cadre de l'analyse des demandes.

Adoptée à l'unanimité

## **13 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **13.1 - Aucun point**

## **14 - TRAVAUX PUBLICS**

**14.1 - Aucun point**

**15 - PROJETS SPÉCIAUX**

**267-2025-09**

**15.1 - Déplacement des fosses septiques rue de l'Avenir - Frais de dynamitage**

Les conseillers Marilyne Perreault et Yanick Langlais se retirent de la séance du conseil à compter de 20 h 16. Le quorum est maintenu.

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a du entreprendre le déplacement des deux fosses septiques qui étaient situées sous la rue de la nouvelle école primaire L'Orée-des-Bois ;

**CONSIDÉRANT QUE** le Conseil municipal a adopté, par la résolution 101-2025-03, le déplacement des deux fosses septiques à l'entreprise Aménagement Belgam ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'offre présentée ne comprenait pas le dynamitage sur le bord de la rue pour l'installation du tuyau de rejet de la fosse septique ;

**Suivant la proposition de : Serge Forest  
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers  
Il est résolu :**

**D'AUTORISER** le paiement au montant de 17 000,01 \$, plus les taxes applicables pour des travaux de dynamitage sur le bord de la rue pour l'installation du tuyau de rejet de la fosse septique, et au 400, Rang du Pied-de-la-Montagne ;

**D'APPLIQUER** la dépense dans le GL 23-042-10-421-02 et de financer avec le règlement d'emprunt 438-2023 ;

Adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil ayant exercé leur droit de vote

Les conseillers Marilyne Perreault et Yanick Langlais réintègrent la séance du conseil à compter de 20 h 17.

**268-2025-09**

**15.2 - Travaux d'émondage et d'abattage d'arbres à effectuer le long du réseau routier municipal et au terrain de la Plage Municipale**

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs arbres morts ont été répertoriés le long de certains chemins municipaux et terrains, entre autres à la jonction du 11e Rang et de la Rue du Piedmont, près du 410 rue Morin, près du 1660 rue des Français;

**CONSIDÉRANT QUE** ces arbres se trouvent sur la propriété de la municipalité ;

**CONSIDÉRANT QUE** ces arbres menacent la sécurité des usagers du réseau routier, des infrastructures publiques et des propriétés privées;

**CONSIDÉRANT QUE** deux soumissionnaires ont déposé des offres:

- Arboaxe: 3150,00 \$ (plus les taxes applicables) soumission # 1256
- Émondage B.P: 4250,00\$ (plus les taxes applicables) soumission # 9211

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers  
Dûment appuyée par : Serge Forest  
Il est résolu:**

**QUE** le Conseil municipal accepte la soumission de la compagnie Arboaxe au montant de 3150,00\$ plus les taxes applicables pour l'abattage/émondage d'arbres morts tels que spécifiés sur la

soumission #1256;

**D'APPLIQUER** cette dépense dans le GL 02-320-00-521-00

Adoptée à l'unanimité

## **16 - AVIS DE MOTION ET PROJETS DE RÈGLEMENTS**

### **16.1 - Aucun point**

## **17 - RÈGLEMENT**

### **17.1 - Aucun point**

## **18 - PROCÉDURES ADMINISTRATIVES**

**269-2025-09**

### **18.1 - Octroi de contrat - Déneigement et épandage de sel et de sable 52e rue du Lac-des-Français**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder au déneigement de la 52<sup>e</sup> rue du Lac-des-Français, à partir du rang St-Paul jusqu'à la virée, mais que la Municipalité ne possède pas les équipements pour le faire à l'interne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu les 3 soumissions suivantes:

- Pelouses Jeason: 6 994,85\$ plus les taxes applicables
- 9014-8222 Québec Inc.- Ferme Guy Rivest: 8 154,80\$ plus les taxes applicables
- Extermination JHL - Gestion Parasitaire: 9 000,00\$ plus les taxes applicables

**Suivant la proposition de : Yanick Langlais**

**Dûment appuyée par : Serge Forest**

**Il est résolu :**

**D'OCTOYER** le contrat de déneigement à l'entreprise Pelouses Jeason, pour le déneigement et le sablage de la 52<sup>e</sup> rue du Lac-des-Français, à partir du rang St-Paul jusqu'à la virée au montant de 6 994,85 \$, plus les taxes applicables pour la saison 2025-2026.

**D'APPLIQUER** la dépense de 6 994,85\$, plus taxes applicables au GL-02-330-00-443-01 (Contrat d'enlèvement de la neige).

Adoptée à l'unanimité

**270-2025-09**

### **18.2 - Octroi de contrat - Déneigement et épandage de sel et de sable rues Caméléon, de Cassiopée et de Céphée**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder au déneigement des rues Caméléon, Cassiopée, Céphée jusqu'à la virée, mais que la Municipalité ne possède pas les équipements pour le faire à l'interne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu les 3 soumissions suivantes:

- Pelouses Jeason: 6 049,60\$ plus les taxes applicables
- 9014-8222 Québec Inc.- Ferme Guy Rivest: 7 052,80\$ plus les taxes applicables
- Extermination JHL - Gestion Parasitaire: 6 900,00\$ plus les taxes applicables

**Suivant la proposition de : Mélanie Laberge**

**Dûment appuyée par : Gilles Arbour**

**Il est résolu :**

**D'OCTOYER** le contrat de déneigement à l'entreprise Pelouses Jeason, pour le déneigement et le sablage des rues Caméléon, Cassiopée, Céphée jusqu'à la virée au montant de 6 049,60 \$, plus les taxes applicables pour la

saison 2025-2026.

**D'APPLIQUER** la dépense de 6 049,60 \$, plus taxes applicables au GL-02-330-00-443-01 (Contrat d'enlèvement de la neige).

Adoptée à l'unanimité

**271-2025-09**

**18.3 - Octroi de contrat - Déneigement et épandage de sel et de sable  
Chemin du Boisé, Chemin du Domaine et Chemin du Bord-du-Lac-Léon à partir de la 2e rue du Lac-Léon**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité doit procéder au déneigement du Chemin du Bord-du-lac-Léon à gauche de la plage à partir du numéro civique 700, Chemin du Domaine et Chemin du Boisé, mais que la Municipalité ne possède pas les équipements pour le faire à l'interne;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a reçu les 2 soumissions suivantes:

- Pelouses Jeason: 15920,00\$ plus les taxes applicables
- 9014-8222 Québec Inc.- Ferme Guy Rivest: 18 560,00\$ plus les taxes applicables

**Suivant la proposition de : Mélanie Laberge**

**Dûment appuyée par : Serge Forest**

**Il est résolu :**

**D'OCTOYER** le contrat de déneigement à l'entreprise 9014-8222 Québec Inc.- Ferme Guy Rivest, pour le déneigement et le sablage du Chemin du Bord-du-lac-Léon à gauche de la plage à partir du numéro civique 700, Chemin du Domaine et Chemin du Boisé au montant de 18 560,00 \$, plus les taxes applicables pour la saison 2025-2026;

**D'AUTORISER** le paiement en trois versements tel qu'indiqué dans la soumission;

**D'APPLIQUER** la dépense de 18 560,00 \$, plus taxes applicables au GL-02-330-00-443-01 (Contrat d'enlèvement de la neige).

Adoptée à l'unanimité

**272-2025-09**

**18.4 - Octroi de contrat - Déneigement du Chemin du Bord-du-Lac-Léon Est section privée pour l'hiver 2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a accepté de procéder au paiement du contrat de déneigement du Chemin du Bord-du-Lac-Léon Est section privée, soit à partir des boîtes postales jusqu'à la virée;

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**

**Dûment appuyée par : Marilyne Perreault**

**Il est résolu :**

**DE PAYER** le contrat de déneigement à l'entreprise 9014-8222 Québec inc.- Ferme Guy Rivest, pour le déneigement et le sablage du Chemin du Bord-du-Lac-Léon Est section privée au montant de 14 824,80\$, plus les taxes applicables pour la saison 2025-2026;

**D'AUTORISER** le paiement tel qu'indiqué au contrat;

**DE RÉPARTIR** à même leurs comptes de taxes municipales en parts égales le coût du déneigement, plus 10 % de frais d'administration entre les propriétaires concernés du Chemin du Bord-du-Lac-Léon Est section privée, soit à partir des boîtes postales jusqu'à la virée.

Adoptée à l'unanimité

**273-2025-09**

**18.5 - Octroi de contrat - Déneigement de la 2e rue du Lac-Léon -  
section privée pour l'hiver 2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a accepté de procéder au paiement du contrat de déneigement du secteur privé de la 2e rue, soit à partir de la Route des Lacs jusqu'au bout;

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers  
Dûment appuyée par : Yanick Langlais  
Il est résolu :**

**DE PAYER** le contrat de déneigement à l'entreprise 9014-8222 Québec inc.- Ferme Guy Rivest, pour le déneigement et le sablage du secteur privé de la 2<sup>e</sup> rue, soit à partir de la Route des Lacs jusqu'au bout, au montant de 4 964,80\$ \$, plus les taxes applicables pour la saison 2025-2026;

**D'AUTORISER** le paiement tel qu'indiqué au contrat;

**DE RÉPARTIR** à même leurs comptes de taxes municipales en parts égales le coût du déneigement, plus 10 % de frais d'administration entre les propriétaires concernés du secteur privé de la 2<sup>e</sup> rue, soit à partir de la Route des Lacs jusqu'au bout.

Adoptée à l'unanimité

**274-2025-09**

**18.6 - Octroi de contrat - déneigement de la 1re rue du Lac Léon -  
section privée pour l'hiver 2025-2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité a accepté de procéder au paiement du contrat de déneigement de la 1<sup>ère</sup> avenue du Lac Léon - rue privée;

**Suivant la proposition de : Marilyne Perreault  
Dûment appuyée par : Mélanie Laberge  
Il est résolu :**

**DE PAYER** le contrat de déneigement à l'entreprise 9014-8222 Québec inc.- Ferme Guy Rivest, pour le déneigement et le sablage de la 1<sup>ère</sup> avenue du Lac Léon - rue privée, au montant de 870,00 \$, plus les taxes applicables pour la saison 2025-2026;

**D'AUTORISER** le paiement tel qu'indiqué au contrat;

**DE RÉPARTIR** à même leurs comptes de taxes municipales en parts égales le coût du déneigement, plus 10 % de frais d'administration entre les propriétaires concernés de la 1<sup>ère</sup> avenue du Lac Léon - rue privée.

Adoptée à l'unanimité

**275-2025-09**

**18.7 - Appui à une demande de subvention - Programme Nouveaux Horizons pour les aînés**

**CONSIDÉRANT QUE** le Club FADOQ Petit-Moulin souhaite déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – volet communautaire;

**CONSIDÉRANT QUE** le projet vise le remplacement des thermos des fenêtres de la salle communautaire Gaétan-Morin ainsi que le remplacement du plancher de cette même salle, lequel est usé et ne peut plus être réparé;

**CONSIDÉRANT QUE** le montant maximal pouvant être demandé est de 25 000 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité est propriétaire de la salle communautaire Gaétan-Morin et doit autoriser toute demande de subvention et tout projet de travaux sur ce bâtiment;

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers**  
**Dûment appuyée par : Marilyne Perreault**  
**Il est résolu :**

**D'AUTORISER** le Club FADOQ Petit-Moulin à déposer une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveaux Horizons pour les aînés – volet communautaire, pour le projet visant le remplacement des thermos et du plancher de la salle communautaire Gaétan-Morin;

Adoptée à l'unanimité

**276-2025-09**

**18.8 - Demande d'aide financière - Centraide Lanaudière**

**CONSIDÉRANT QUE** Centraide Lanaudière a sollicité le soutien financier de la Municipalité pour poursuivre leurs actions visant à améliorer la vie quotidienne de milliers de personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** Centraide Lanaudière intervient sur plusieurs dimensions de la pauvreté et de l'exclusion sociale, offrant ainsi un soutien à notre communauté;

**Suivant la proposition de : Mélanie Laberge**  
**Dûment appuyée par : Serge Forest**  
**Il est résolu :**

**D'ACCEPTER** de contribuer financièrement à Centraide Lanaudière pour un montant de 600 \$;

**D'APPLIQUER** cette dépense au GL 02-701-90-970-00 - Subventions autres organismes et d'autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

**277-2025-09**

**18.9 - Demande d'aide financière - Les Répits de Gaby**

**CONSIDÉRANT QUE** Les Répits de Gaby a sollicité le soutien financier de la municipalité pour son évènement bénéfice le 23 octobre prochain;

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité reconnaît l'importance de soutenir les initiatives de cet organisme;

**Suivant la proposition de : Gilles Arbour**  
**Dûment appuyée par : Yanick Langlais**  
**Il est résolu :**

**D'ACCEPTER** de contribuer financièrement à l'organisme Les Répits de Gaby pour un montant de 225 \$;

**D'APPLIQUER** cette dépense au GL 02-701-90-970-00 - Subventions autres organismes et d'autoriser le paiement.

Adoptée à l'unanimité

**278-2025-09**

**18.10 - Maisons Canada - FQM - Appel aux municipalités et MRC à adopter une résolution**

**CONSIDÉRANT QUE** pour répondre à la crise du logement, le gouvernement Carney a annoncé la mise en place d'une nouvelle entité chargée de construire des logements abordables, d'offrir du financement aux constructeurs d'habitations abordables et de catalyser une industrie de la construction domiciliaire plus productive, appelée Maisons Canada;

**CONSIDÉRANT QUE** les objectifs et orientations qui structurons le programme Maisons Canada présentés dans le document Guide de

sondage du marché est actuellement en consultation et vise une mise en œuvre en 2026;

**CONSIDÉRANT QUE** les deux objectifs de Maisons Canada sont de construire des logements abordables à grande échelle et de construire plus vite, mieux et plus intelligemment;

**CONSIDÉRANT QU'** il est clairement annoncé l'intention de miser sur le soutien des projets d'envergure et que les critères de sélection des investissements seront d'abord le nombre important de logements des projets sélectionnés;

**CONSIDÉRANT QUE** la situation du manque de logements locatifs, qu'ils soient sociaux, abordables ou réguliers, n'est pas qu'un enjeu urbain, mais affecte toute les régions du Québec, affichant trop souvent des taux d'inoccupation en deçà du 1 %;

**CONSIDÉRANT** l'impact du manque de logements sur les démarches d'attractivité des territoires hors des grands centres pour répondre aux besoins criants de main-d'œuvre des entreprises et commerces en région, ainsi que sur les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec et des élu(e)s locaux;

**CONSIDÉRANT QUE** toutes les collectivités quelle que soit leur taille, pas seulement les plus grandes agglomérations, doivent avoir accès à cet éventuel programme;

**CONSIDÉRANT QUE** ce programme doit contribuer aux efforts des collectivités locales de dynamisation et d'occupation du territoire essentiels à la vitalité économique et sociale du Québec et du Canada;

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers**

**Dûment appuyée par : Mélanie Laberge**

**Il est résolu :**

**QUE** Maisons Canada soutienne autant les communautés en région que les grands projets de développement immobilier en adoptant une approche adaptée et modulée, basée sur l'importance des besoins et l'impact des projets pour les collectivités et non sur le nombre d'unités que contient un projet;

**QUE** Maisons Canada reconnaissse les compétences des gouvernements locaux;

**QUE** le programme Maisons Canada prévoit un volet distinct pour les collectivités locales et géré par celles-ci afin de répondre aux besoins en logement des régions du Québec;

**ET QUE** soit facilité et accéléré la négociation et la conclusion des ententes Fédérale-Québec afin que les communautés bénéficient rapidement de ces opportunités accélérant la création de logements.

**QUE** copie de cette résolution soit transmise aux personnes et organisations suivantes :

- M. Mark Carney, premier ministre du Canada
- M. Gregor Robertson, ministre du Logement et des Infrastructures et des Collectivités du Canada
- M. François Legault, premier ministre du Québec
- M<sup>me</sup> France-Élaine Duranteau, ministre responsable de l'Habitation du Québec
- Votre député fédéral
- Fédération québécoise des municipalités (FQM)  
[info@fqm.ca](mailto:info@fqm.ca)
- Fédération canadienne des municipalités (FCM)  
[info@fc.gc.ca](mailto:info@fc.gc.ca)  
[mark.carney@parl.gc.ca](mailto:mark.carney@parl.gc.ca)  
[minister-ministre@infc.gc.ca](mailto:minister-ministre@infc.gc.ca)

279-2025-09

**18.11 - Demande d'appui à un retour sécuritaire et complet des activités et des contrôleurs routiers au Québec**

**CONSIDÉRANT QUE** les contrôleurs routiers du Québec jouent un rôle essentiel dans la sécurité publique, en assurant notamment la surveillance des véhicules lourds, le respect des normes de transport des matières dangereuses, les opérations de contrôle de vitesse, et la sécurité du transport scolaire et du transport de personnes;

**CONSIDÉRANT QUE** depuis la décision rendue le 6 mars 2025 par le Tribunal administratif du travail (TAT), une partie importante des activités des contrôleurs routiers est suspendue ou grandement réduite, notamment en raison du confinement de ces agents aux postes de contrôles (balances);

**CONSIDÉRANT QUE** cette limitation nuit directement à la capacité des contrôleurs routiers d'intervenir de manière préventive et efficace sur le terrain, augmentant ainsi les risques d'accident liés à des véhicules lourds non conformes, au transport inadéquat de matières dangereuses, aux surcharges, à l'usure mécanique, ou à la fatigue des conducteurs;

**CONSIDÉRANT QUE** la période estivale et la rentrée scolaire sont des moments critiques sur le réseau routier, en raison de la forte circulation, du transport touristique, et du retour massif des autobus scolaires transportant des enfants;

**CONSIDÉRANT QUE** l'inaction du gouvernement du Québec depuis le jugement du TAT constitue une situation préoccupante et que des mesures concrètes sont nécessaires afin de restaurer la capacité d'intervention complète des contrôleurs routiers;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité routière est une responsabilité partagée entre les paliers de gouvernement, et que les municipalités ont à cœur la sécurité de leurs citoyens.

**Suivant la proposition de : Yanick Langlais  
Dûment appuyée par : Gilles Arbour  
Il est résolu :**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare appuie la demande adressée au gouvernement du Québec afin qu'il donne suite sans délai à la décision rendue par le Tribunal administratif du travail le 6 mars 2025, en mettant en place les mesures nécessaires pour assurer le retour complet et sécuritaire des activités des contrôleurs routiers sur l'ensemble du territoire québécois.

**QUE** cette résolution soit transmise :

- Au ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec;
- Au ministère de la Sécurité publique du Québec;
- Au bureau du premier ministre du Québec;
- À la présidente-directrice générale par intérim ainsi qu'à la présidente du Conseil d'administration de la Société de l'assurance automobile du Québec;
- Aux municipalités du Québec, aux MRC, ainsi qu'à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et à la Fédération québécoise des municipalités (FQM);
- Et qu'une copie soit acheminée à l'auteur du message transmis aux élus municipaux, un contrôleur routier anonyme inquiet pour la sécurité des Québécois.

**QUE** le préambule fait partie intégrante de la résolution.

Adoptée à l'unanimité

**18.12 - Résolution d'appui demandée - Demande d'un BAPE générique sur la filière éolienne**

**CONSIDÉRANT** la prolifération de projets éoliens sur le territoire agricole et habité du Québec;

**CONSIDÉRANT QU'**au Québec, le territoire cultivable ne représente que 2% du territoire, soit 0,28 hectare cultivable par habitant;

**CONSIDÉRANT QUE** la sécurité et l'autonomie alimentaire sont essentielles;

**CONSIDÉRANT QUE** toute réduction du territoire cultivable menace la sécurité et l'autonomie alimentaire;

**CONSIDÉRANT QUE** la Commission de la protection du territoire agricole (CPTAQ) a autorisé à ce jour 99% des demandes de dérogations pour l'installation d'éoliennes en milieu agricole;

**CONSIDÉRANT** le rapport de Madame Janique Jalbert, commissaire au développement durable du Québec, publié le 25 avril 2024, soulignant que les terres agricoles sont «essentielle(s) à l'autonomie alimentaire de la population et au développement du secteur bioalimentaire. Il importe donc d'assurer la protection et la mise en valeur du territoire agricole, et ce, au bénéfice des générations actuelles et futures»;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs personnalités publiques, incluant le premier ministre, le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le président général de l'Union des producteurs agricoles et les deux présidents des unions municipales québécoises, se sont prononcés publiquement en faveur de la protection des terres agricoles et de l'autonomie alimentaire;

**CONSIDÉRANT** l'étude de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IRÉC) du 14 mars 2024 démontrant que les retombés économiques du développement de la filière éolienne privée ne profitent pas de façon équitable aux municipalités et aux citoyens du Québec, mais profitent surtout à l'industrie privée et à ses actionnaires;

**CONSIDÉRANT QUE** dans cette même étude, le développement de la filière éolienne privée soulève d'importants enjeux concernant la mission d'Hydro-Québec;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses préoccupations citoyennes soulevées depuis plusieurs mois au sujet du développement de la filière éolienne;

**CONSIDÉRANT** les nombreuses questions soulevées autant par les élus que par les citoyens de nombreuses MRC au Québec qui demeurent sans réponses claires et satisfaisantes;

**CONSIDÉRANT** les préoccupations du conseil municipal pour l'avenir des terres agricoles, des milieux naturels et de la qualité du milieu de vie de ses citoyens;

**CONSIDÉRANT QU'**il y a urgence d'agir compte tenu de l'objectif d'Hydro-Québec de tripler le nombre d'éoliennes sur le territoire d'ici 2035;

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement du Québec n'a pas jugé bon de déclencher une étude environnementale stratégique sur la filière éolienne, conformément à l'article 95.10 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) qui prévoit que « les stratégies, les plans ou les autres formes d'orientations...doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale stratégique.»

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses audiences du bureau d'audiences publiques sur l'environnement ont eu lieu au Québec au sujet de nombreux projets éoliens, mais qu'aucune analyse d'ensemble n'a été faite à ce jour;

**CONSIDÉRANT QU'UN BAPE GÉNÉRIQUE SERAIT LE MEILLEUR OUTIL POUR FAIRE CETTE ANALYSE D'ENSEMBLE;**

**CONSIDÉRANT** le désir du conseil municipal pour que les enjeux entourant le développement éolien en milieu habité et agricole soient éclairés par le biais d'un BAPE générique;

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (LQE) « le BAPE a pour fonction d'enquêter sur toute question relative à la qualité de l'environnement que lui soumet le ministre de l'Environnement et de faire rapport à ce dernier de ses constatations ainsi que de l'analyse qu'il en a faite.»

**CONSIDÉRANT QUE** selon l'article 6.3 de la LQE, le BAPE doit « tenir des audiences publiques ou des consultations ciblées dans le cas où le ministre le requiert.»;

**Suivant la proposition de : Serge Forest  
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers  
Il est résolu :**

**DE PRENDRE** position en faveur d'un BAPE générique sur la filière éolienne;

**DE DEMANDER** au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, Monsieur Benoit Charette, de se prévaloir du pouvoir qui lui est conféré en vertu de l'article 6.3 de la LQE et de donner le mandat d'un BAPE générique sur la filière éolienne au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement;

**DE TRANSMETTRE** cette résolution aux personnes et aux organismes désignés ci-dessous en réitérant la position du conseil et en demandant de l'adopter, de l'appuyer ou d'agir selon leur champ de compétences afin d'exiger la tenue d'un BAPE générique sur la filière éolienne:

Les municipalités de la MRC de Matawinie;  
La MRC de Matawinie;  
M. François Legault, premier ministre du Québec;  
M. Benoit Charette, ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs;  
M. André Lamontagne, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation;  
Mme Andrée Laforest, Ministre des Affaires Municipales;  
Mme Christine Fréchette, ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie;  
Mme Caroline Proulx, députée de Berthier, ministre du Tourisme et ministre responsable de la région de Lanaudière;  
M. Jacques Demers, président de la Fédération québécoise des municipalités;  
M. Guillaume Tremblay, président de l'Union des municipalités du Québec;  
Mme Rachel Fahlman, présidente, collectif Vent d'élus

Adoptée à l'unanimité

281-2025-09

**18.13 - Association des Propriétaires du Lac Morin - Politique de Reconnaissance et de soutien des organismes communautaires**

**CONSIDÉRANT QU'IL** existe à la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare une Politique de reconnaissance et de soutien des organismes communautaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Propriétaires du Lac Morin estime remplir les critères d'admissibilité tels que spécifiés dans la Politique de reconnaissance des organismes communautaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Propriétaires du Lac Morin atteste que toutes les informations qui se retrouvent dans le formulaire sont véridiques;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Propriétaires du Lac Morin s'engage à transmettre annuellement à la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare tous les documents requis pour le maintien du statut de la reconnaissance;

**CONSIDÉRANT QUE** l'Association des Propriétaires du Lac Morin demande à la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare de lui délivrer un statut d'organisme reconnu;

**Suivant la proposition de : Pierre Desrochers  
Dûment appuyée par : Marilyne Perreault  
Il est résolu :**

**QUE** la Municipalité de Sainte-Marcelline-de-Kildare confirme que l'Association des Propriétaires du Lac Morin respecte tous les critères d'admissibilité afin d'être un organisme reconnu.

Adoptée à l'unanimité

**19 - VARIA**

**20 - PÉRIODE DE QUESTIONS**

**282-2025-09**

**21 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, la mairesse déclare la clôture de l'assemblée.

**Suivant la proposition de : Serge Forest  
Dûment appuyée par : Pierre Desrochers  
Il est résolu :**

**QUE** la présente séance du Conseil municipal de Sainte-Marcelline-de-Kildare soit levée à : 20 h 46.

Adoptée à l'unanimité

---

Émilie Boisvert  
Mairesse

---

Stéphanie Lafond  
Directrice générale et  
greffière-trésorière par intérim